

24 Novembre 1860.

32,193.

22,190.

# Napoléon,

par la grâce de Dieu et la volonté nationale,  
Empereur des Français,

à tous présents et à venir, SALUT :



Sur le rapport de Notre Garde des Sceaux,  
Ministre Secrétaire d'Etat au Département de la Justice,

Vu le Sénatus-Consulte du 12 Juin  
1860, et la loi du 23 du même mois,

Avons décrété en décrétons ce qui suit:

## Article 1<sup>er</sup>.

Le canton de Chambéry (Savoie) est  
divisé en deux cantons, qui formeront,  
l'un le canton Nord, l'autre le canton  
Sud, et seront composés chacun d'une  
Section urbaine et d'une section  
foraine, suivant les indications ci-après:

Le canton Nord comprendra 1<sup>o</sup> la  
partie de la ville située au nord de  
la ligne rouge tracée sur le plan  
annexé au présent décret, 2<sup>o</sup> les  
communes de Barby, Bassens, Curienne,  
Les Déserts, Puiogros, Saint Alban, Saint Jean  
d'Arvey, Sonnaz, Voiry et Verel-Pragondran.

R. le 24.  
B. 873,  
n° 8427.

*Cabinet le 24 9h (pour le  
ministère de  
l'intérieur).  
Donné le 27.  
Personnel (1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30.)*

Le canton Sud comprendra 1<sup>o</sup> la partie de la ville située au sud de la ligne indiquée ci-dessus, 2<sup>o</sup> les communes de Barberax, Jacob-Bellecombette, La Ravoire, Montagnole, Saint-Baldophe, Saint-Cassin, Saint-Jeoire en Viviers.

Article 2.

Notre Garde des Sceaux, Ministre Secrétaire d'Etat au département de la Justice et notre Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au bulletin des lois.

Fait au Palais des Tuileries le vingt-quatre Novembre mil huit cent soixante.

*[Signature]*

Le Garde des Sceaux, Ministre Secrétaire d'Etat  
au département de la Justice,

*[Signature]*



- |                             |                            |
|-----------------------------|----------------------------|
| 1 La Raudière.              | 16 Rue S. Antoine.         |
| 2 Couvent de la Visitation. | 17 Hôtel-Dieu.             |
| 3 Eglise de Léonce.         | 18 La Charité.             |
| 4 Couvent des Carmélites.   | 19 Salle d'Asile.          |
| 5 Couvent du Bon-Pasteur.   | 20 Couvent de S. Joseph.   |
| 6 Faubourg Maché.           | 21 Maison de S. Benoît.    |
| 7 Eglise de Maché.          | 22 Couvent des Capucins.   |
| 8 Jardin Botanique.         | 23 Maison de S. Helene.    |
| 9 Musée.                    | 24 Maison des Orphelins.   |
| 10 Rue Suverie.             | 25 Faubourg Montmélian.    |
| 11 La Bibliothèque.         | 26 La Manufacture.         |
| 12 Eglise des Cordeliers.   | 27 Etablissement de Bains. |
| 13 La Cathédrale.           | 28 Hôpital Militaire.      |
| 14 Rue Croix d'Or.          | 29 Etablissement du Gaz.   |
| 15 Faubourg Reclus.         |                            |

Lith. J. Perrin Libraire L. Ed. Chambéry.

Propriété.

J.C.D.

Du pour être annexé au décret  
du 24 Novembre 1860,  
Le Garde des Sceaux,  
Ministre de la justice,

PLAN DE LA VILLE DE CHAMBERY 1860.

Du pour être annexé à notre  
rapport en date du 20 octobre 1860.  
Chambéry le 20 octobre 1860.  
Le Préfet de la Savoie,

*D. Laugel*



*deu*